

# PERSPECTIVE

Volume 46 Numéro 2

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

août 2018

## Message du président national

Nous voici rendus à une étape cruciale du processus de négociation.

### Mandat de grève : définition

Comme toujours, le STTP fera tout en son pouvoir pour conclure une entente sans déclencher de grève. Les années nous l'ont prouvé à maintes reprises : quand les négociations sont ardues, seul un solide mandat de grève arrive à faire bouger Postes Canada. C'est le pilier de notre pouvoir de négociation.

Si nous n'avons toujours pas conclu d'entente d'ici le 26 septembre prochain, nous devons sans doute nous préparer à exercer des moyens de pression. En annulant la loi de retour au travail de 2012, le juge Firestone a statué que notre droit de grève était protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par conséquent, la direction devra négocier, car, cette fois-ci, elle ne pourra pas se croiser les bras en attendant de voir ses reculs imposés par une loi de retour au travail.

### Rondes de 2012 et de 2016 : des dossiers toujours en suspens

La ronde de négociation actuelle est à la fois difficile et complexe. Nous devons apporter des solutions à des problèmes qui découlent de la nature changeante de notre travail, comme la hausse incessante des volumes de colis.

Nous devons aussi corriger d'autres problèmes qui remontent aux rondes de négociation précédentes. En 2012, la loi (inconstitutionnelle) de retour au travail du gouvernement Harper a obligé le STTP à faire des concessions pour sauvegarder le régime de retraite et éviter un arbitrage, qui risquait de miner la convention collective de l'unité urbaine.

En 2016, nous avons accepté des ententes provisoires issues de la médiation, sachant que les dossiers seraient présentés à la ronde de négociation suivante. Le moment est venu de voir à ces questions, de régler les problèmes en milieu de travail et de réaliser des gains majeurs.

### Vision d'avenir

La diminution constante des volumes de courrier doit être contrée par la diversification des services. Ailleurs dans le monde, des administrations postales n'hésitent pas à le faire et proposent des services bancaires et financiers (banques postales), des services destinés aux personnes âgées et des services de livraison de commandes d'épicerie. Nous sommes résolus à voir Postes Canada suivre ces modèles et, à son tour, faire preuve d'innovation.

Postes Canada et le Syndicat doivent travailler ensemble pour réduire l'impact des activités du service postal sur l'environnement. Le STTP prône une solide vision d'avenir. Son initiative « Vers des collectivités durables » vise à diversifier les services à la population, à accroître les revenus et à créer de l'emploi. Grâce au soutien de la population, l'initiative renforce nos revendications en matière d'environnement à la table de négociation. Parlez-en à votre entourage : l'appui populaire n'en sera que plus grand!

### Nouvelle PDG par intérim à Postes Canada : aucun changement dans les relations de travail

Un solide mandat de grève fera comprendre à Jessica McDonald, nouvelle PDG par intérim de Postes Canada, que les choses doivent bouger à la table de négociation, et qu'il faut plus que des promesses formulées dans les communiqués de presse et les lettres destinées aux employés.

Il y a eu plein de grands discours sur le renouveau à Postes Canada. Mais, dans les faits, la direction demeure déterminée à maintenir les reculs imposés en 2012. Elle s'entête à ne pas vouloir traiter de questions liées à la conciliation travail et vie personnelle et à la santé et à la sécurité. Elle refuse de se pencher sur des enjeux fondamentaux concernant les FFRS. Sur la question même de l'accès à l'information, pourtant nécessaire à l'application de la convention collective, elle met sans arrêt des bâtons dans les roues, empêchant toute entente sur ce qui doit être considéré comme un droit syndical fondamental.

### Examen de l'équité salariale : des volets séparés mais liés

Pour les FFRS, l'obtention de la véritable égalité est sur le point de se produire. Le salaire et les avantages sociaux font l'objet de l'examen de l'équité salariale, supervisé par M<sup>e</sup> Flynn, arbitre-médiatrice. Cependant, cet examen n'aborde pas certaines questions très importantes, comme le droit à la rémunération de toutes les heures travaillées, la sécurité d'emploi et la garantie d'un nombre minimal d'heures de travail. Ces questions doivent être négociées. Malheureusement, la direction a déclaré n'avoir aucun intérêt à accorder l'égalité; elle n'est prête à consentir que l'équité. Il nous faut obtenir un vote de grève très fort pour obliger la direction à changer de cap et à entrer dans le 21<sup>e</sup> siècle.

### Importance de la mobilisation

D'ici le 26 septembre prochain, vous pouvez manifester de bien des façons votre appui au Comité de négociation. Place aux messages clairs, positifs et créatifs!

- Envoyez un message d'appui au Comité de négociation (lettres, cartes postales, réseaux sociaux);
- Faites savoir à vos proches, voisins et amis que vos revendications sont légitimes et que vous appuyez le Syndicat;
- Participez aux activités organisées par votre section locale;
- Dites à la direction que vous êtes prêts;
- Profitez de chaque occasion pour dire à vos confrères et consœurs de travail ce que vous pouvez faire, ensemble, pour exprimer votre appui au Comité de négociation.

Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

Mike Palecek, président national

### Recommandation du Conseil exécutif national à l'intention des membres de l'unité de l'exploitation postale urbaine

Le Conseil exécutif national recommande à l'unanimité aux membres de l'unité de l'exploitation postale urbaine de lui accorder le mandat de déclencher la grève, si nécessaire, pour l'obtention d'une convention collective répondant à leurs besoins :

- Parce qu'il est nécessaire de renforcer les dispositions relatives aux effectifs du groupe 1 afin d'offrir aux employées et employés temporaires ou à temps partiel un nombre accru d'occasions d'emploi permanent à plein temps;
- Parce qu'il faut intervenir pour mettre fin à la surcharge des travailleuses et travailleurs du groupe 2 et aux heures supplémentaires qui leur sont imposées;
- Parce qu'il faut intervenir pour régler les problèmes résultant de la hausse énorme des volumes de colis;
- Parce qu'il faut répondre aux besoins et maintenir les droits des travailleuses et travailleurs des groupes 3 et 4;
- Parce que des améliorations doivent être apportées au Programme d'assurance-invalidité de courte durée;
- Parce que Postes Canada doit améliorer et diversifier ses services, par exemple, en offrant des services bancaires, des services aux personnes âgées et la livraison de commandes d'épicerie;
- Parce que le régime de retraite doit être maintenu;
- Parce que Postes Canada doit fournir au Syndicat toute l'information dont il a besoin pour faire respecter la convention collective;
- Parce que Postes Canada doit être un chef de file en matière d'environnement.

### Recommandation du Conseil exécutif national à l'intention des membres de l'unité des FFRS

Le Conseil exécutif national recommande à l'unanimité aux membres de l'unité des FFRS de lui accorder le mandat de déclencher la grève, si nécessaire, pour l'obtention d'une convention collective répondant à leurs besoins :

- Parce que les FFRS ont le droit d'être traités sur un pied d'égalité au travail;
- Parce que les FFRS doivent avoir un nombre garanti d'heures de travail;
- Parce que les FFRS doivent être rémunérés pour toutes leurs heures de travail;
- Parce que les FFRS ont droit à la sécurité d'emploi;
- Parce que des améliorations essentielles doivent être apportées au Programme d'assurance-invalidité de courte durée;
- Parce que le régime de retraite doit être maintenu;
- Parce que les itinéraires des FFRS doivent être organisés adéquatement en fonction des dispositions du Système de mesure des itinéraires de factrice et facteur (SMIFF), auquel les modifications nécessaires auront été apportées;
- Parce que Postes Canada doit fournir au Syndicat toute l'information dont il a besoin pour faire respecter la convention collective;
- Parce que Postes Canada doit être un chef de file en matière d'environnement.

# Dix raisons de voter **OUI!**

Notre pouvoir de négociation passe par votre soutien. C'est pourquoi le Conseil exécutif national et le Comité de négociation national vous demandent d'accorder au Syndicat un solide mandat de grève. Votez OUI pour obliger l'employeur à cesser de piétiner et à négocier une convention collective qui assurera :

- 1.** La sécurité d'emploi pour tous;
- 2.** Des augmentations de salaire, la sécurité financière et des avantages sociaux bonifiés;
- 3.** La fin de la surcharge de travail et des heures supplémentaires obligatoires;
- 4.** L'égalité pour les FFRS, y compris la rémunération de toutes les heures travaillées et la garantie d'un nombre minimum d'heures de travail;
- 5.** Un plus grand nombre d'occasions pour intégrer des emplois permanents à plein temps;
- 6.** Le maintien de notre régime de retraite;
- 7.** L'absence de reculs;
- 8.** Des mesures de création d'emplois et la responsabilité environnementale;
- 9.** Des améliorations au Programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD);
- 10.** L'accès à l'information nécessaire pour faire appliquer la convention collective et protéger les emplois.

***Nos revendications sont justes!***

***Nos revendications sont nécessaires!***

***Nos revendications sont raisonnables!***

***Ensemble, nous pouvons obtenir gain de cause en 2018!***